COMMISSION

SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS & CULTURE

Rapport (public)
de la séance ordinaire du mardi 28 février 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	M. Geoffray SIROLLI (Président)	
	Mme Dominique BAUMBERGER	
	M. Adrien COCHET	
	Mme Claudia COCHET	
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Federico GIACOBINO	
	Mme Alexia MOREL	
	M. François JACCARD	Adjoint
	Mme Célia BOLDRINI	Secrétaire générale adjointe
Excusé-e-s :	--	

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023**
3. **Concours pour l'affiche de la Fête de la Courge**
4. **Rôles des représentants des associations et sociétés communales**
5. **Statistiques de la billetterie communale**
6. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

M. F. Jaccard répond aux questions soulevées par les commissaires lors de la séance précédente.

Une facture de nettoyage aurait envoyée au club de badminton suite aux traces constatées sur le sol de la salle de gym. Or le club n'a jamais reçu de facture.

Ce point sera clarifié avec le président du club de badminton.

Quant à la facture de Fr. 400.- envoyée au club de tennis pour le nettoyage du mur d'entraînement, un commissaire et Mme V. Roux ont échangé plusieurs e-mails à ce propos : ledit mur a été nettoyé en accord avec celui-ci et la facture était de Fr. 300.-.

Ledit commissaire indique que le club a été mis devant le fait accompli par l'Exécutif.

M. F. Jaccard souligne que ces e-mails précisent bien que la commune a mandaté une entreprise pour nettoyer les tags sur l'école ; la commune a proposé au club de tennis de ne pas faire revenir celle-ci pour ne pas gonfler les coûts avec une nouvelle installation de chantier. Cette proposition a été acceptée par le club.

Le commissaire confirme que le club aurait pris une autre entreprise à ses frais. Mais il a bien signalé au Maire que le club ne trouvait pas normal de devoir payer le nettoyage de tags faits par des inconnus sur ce mur d'entraînement qui est destiné à tout le monde alors que la commune avait fait nettoyer gratuitement des murs privés sur la route d'Hermance, il y a quelques années.

M. F. Jaccard rappelle que c'est le propriétaire qui avait pris ces frais à sa charge, pas la commune. C'est pendant les échanges d'e-mails avec Mme V. Roux qu'il aurait fallu envisager une autre solution, sachant qu'il n'était pas au courant de cet échange avec le Maire.

Toutes ces questions pourront être réglées lors de la séance avec les sociétés communales qui aura lieu le 28.3.2023, conclut **M. F. Jaccard**.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité (5 oui et 1 abstention).

3. Concours pour l'affiche de la Fête de la Courge

Suite à l'excellente proposition d'un commissaire, approuvée par l'ensemble de la commission lors de sa dernière séance, diverses modalités sont à définir : jury éventuel (et, si oui, composition), participants (Corsiérois ou Genevois), exposition des affiches avec vote du public, peintures ou dessins, etc. **Mme C. Boldrini** précise que les tous-ménages pour la fête sont envoyés mi-août. Il faudrait prendre en compte le temps nécessaire pour qu'une entreprise adapte le visuel sous forme informatique afin d'obtenir le meilleur rendu possible. Soit avant les vacances estivales.

Ci-après les questions ou remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

Le commissaire pensait à un concours destiné à l'ensemble des Corsiérois, de 7 à 77 ans, voire au-delà. Les affiches pourraient prendre diverses formes : peintures, aquarelles, dessins d'enfants, etc., le but étant de transférer le résultat sur une affiche (cf. Paléo). Il y aurait une nouvelle affiche chaque année. Le jury pourrait être formé des employés de la commune, par exemple (technique, administratif) ; tout est ouvert.

Mme C. Boldrini avait lancé, en 2015 ou 2016, un concours de photos qui devaient être exposées au Clin d'œil. Le lauréat aurait été récompensé par une année de mandat pour prendre les photos de toutes les manifestations de Corsier. Personne ne s'étant inscrit, ce concours n'avait jamais débouché sur une exposition. Peut-être serait-il possible d'envisager une exposition de ces affiches au Clin d'œil, avec vote du public.

Le commissaire suggère de rester dans la simplicité, cette année. Et, en fonction du succès éventuel, de prévoir une exposition au Clin d'œil l'année prochaine.

La commune a aussi lancé un appel aux DJ pour les manifestations communales, relève **Mme C. Boldrini**. Aucun Corsiérois ne s'est jamais annoncé.

Une commissaire propose de solliciter aussi la participation de l'école (concours par classes).

L'école a le souci de ne pas mettre en avant un enfant plutôt qu'un autre, souligne **Mme C. Boldrini**. Les enseignants auraient-ils le temps d'organiser un concours par classes ? La question leur sera posée.

Sur une question, **Mme C. Boldrini** indique que les enseignants avaient proposé de participer à certains bricolages, par exemple pour la Fête de la Courge. L'école avait notamment réalisée des pancartes pour les stands du 1er août des pompiers à l'époque.

Le but serait donc d'ouvrir ce concours pour l'affiche de la Fête de la Courge en libre

expression à toute la population corsiéroise (thème : courge), résume un commissaire.

Les informations, comme la date de la fête, seront incluses a posteriori sur l'affiche.

M. F. Jaccard rappelle qu'un concours d'affiches avait été lancé en collaboration avec l'école pour la première course de caisses à savon (limité aux 6, 7 et 8P). Il avait été très dur de sélectionner le lauréat. Pour l'école, il verrait plus une affiche collective.

L'administration communale se chargera de lancer le concours (clôture du concours : 22.5.2023). Le jury sera constitué des membres de la commission (sélection le 23.5.2023).

4. Rôles des représentants des associations et sociétés communales

Un commissaire explique que le tennis club avait fait, lors de son assemblée, un certain nombre de demandes qui allaient au-delà de la présente commission. Jusqu'où le représentant d'une association peut-il aller ? Quelle serait la marche à suivre pour les demandes allant au-delà des compétences de la CSMAC ? De plus, les commissaires ont été désignés comme représentants des associations ou sociétés communales. Celles-ci doivent-elles passer systématiquement par leur représentant ? Quels sont vraiment le but et les compétences des représentants ?

Le principe de ces délégués avait été mis en place suite à une proposition d'un Conseiller municipal lors de la précédente législature. Le souhait de la précédente commission était que le délégué soit un facilitateur et un contact pour les associations.

Le but des représentants est de rappeler aux associations qu'ils sont, avec la Mairie, à leur disposition et à leur écoute. Car dans 99 % des cas, leurs demandes devront être formalisées via l'adresse : info@corsier.ch.

L'association a-t-elle l'obligation de passer par son représentant ? Ou celui-ci est-il seulement un point d'appui ?

Si un autre élu rapportait les demandes d'une association sans passer par le délégué, celui-ci se questionnerait quant à son rôle.

M. F. Jaccard pense que les demandes des associations doivent être formulées auprès de la Mairie. Faute de réponse dans un délai raisonnable, les associations pourraient relancer les autorités communales via leur délégué. Cette passerelle est importante.

Une commissaire est depuis le départ assez sceptique quant au rôle des délégués. Car les associations peuvent sans autre relancer la Mairie quant à leurs demandes. À quoi servent des intermédiaires ?

Une autre commissaire n'a jamais été sollicitée par certaines associations.

Un troisième pense que l'association comme le délégué doivent se sentir libres, et ce dans les deux sens. Pour sa part, il a pris contact avec ses trois associations afin de transmettre leurs demandes ou messages à la commission. En dehors de créer ce lien, il n'y a pas de formalisme particulier à avoir.

Il semble y avoir plus de dialogue avec les associations où les délégués sont impliqués à titre personnel.

Les Conseillers municipaux ont-ils toute latitude pour transmettre les demandes, ou faut-il systématiquement passer par les délégués ?

Une commissaire pense qu'il faut fonctionner avec bon sens.

Les délégués sont donc des partenaires pour les associations, conclut un commissaire, mais sans trop de formalisme non plus, puisque celles-ci peuvent tout à fait s'adresser à d'autres élus ou directement à la Mairie.

Quid d'une demande de budget ?

M. F. Jaccard propose d'inviter l'association à s'adresser à la Mairie et, en cas de non réponse, de relancer la commune par le biais de son délégué.

Les associations ont parfois aussi besoin de s'exprimer de façon informelle, d'où la valeur ajoutée par les délégués.

Un commissaire pense que les délégués sont à la disposition des associations pour leurs éventuelles demandes. Et peuvent relayer certaines doléances sans trop de contrainte ou de formalisme.

Un commissaire ne verrait pas d'inconvénient si d'autres élus rapportaient la demande d'une des associations dont il est délégué. Car le but est vraiment de les aider. Il faudrait donc conserver cet esprit d'ouverture et de disponibilité vis-à-vis de tous.

5. Statistiques de la billetterie communale

Mme C. Boldrini présente les statistiques des billets, qui ont eu un franc succès.

Grand-Théâtre

La première et la troisième représentation n'ont pas nécessité de tirage au sort (1 seule demande). Un tirage au sort a en revanche été nécessaire pour la deuxième représentation (2 demandes), ainsi que pour le 3.3.2023 (l'information avait dû être relancée sur le site Internet et le délai prolongé, faute de demande).

Billets de cinéma (Cinérama Empire et Ciné 17)

Ce sont souvent les mêmes personnes qui les demandent chaque mois (mais il n'y a pas plus de demandes que de billets). Les Corsiérois peuvent obtenir un billet par foyer pour n'importe quelle séance (5 billets par mois, valables jusqu'à la fin de l'année).

Un commissaire suggère d'augmenter l'offre à deux billets par foyer.

Le Président propose de poursuivre le test jusqu'à la fin de l'année avant de prendre une décision.

La commune avait acheté un certain nombre de billets pour l'année. **Mme C. Boldrini** mettra à disposition 6 billets de mars à juin 2023 (2 billets par foyer).

Foot

Certains billets ont eu plus de succès que d'autres. Cas échéant, les billets non demandés ont été distribués aux élus ou aux collaborateurs de la commune. Pour le mois d'avril, 4 billets sur les 5 disponibles ont déjà été pris.

Le premier bilan est positif et encourageant ; la demande des habitants est réelle et ces différents billets semblent très appréciés. L'administration n'a pas été confrontée à des demandes ou difficultés particulières.

Concernant le foot ou le Grand-Théâtre, **Mme C. Boldrini** tiendra une statistique annuelle des demandes qui n'auront pas pu être satisfaites.

6. Propositions individuelles et divers

Manifestations 2023

Les commissaires ont reçu la liste des manifestations à venir en 2023 (y compris celles qui ne sont pas organisées par la commune), qui est aussi à disposition sur CMNet. La commission doit encore définir la date de la rencontre du Conseil municipal. Vu le programme, bien chargé, mi-septembre pourrait être judicieux ; cette date sera communiquée aux autres communes de CoHerAn.

La commission fixe la rencontre du Conseil municipal au mercredi 13.9.2023.

Le Président souligne combien Corsier est dynamique, ce qui est réjouissant. Il remercie

chaleureusement M. F. Jaccard et l'administration communale.

La date de la présentation du PDCom a été fixée, la validation du Conseil d'État étant tombée hier, précise **M. F. Jaccard**. **Mme C. Boldrini** présente brièvement le déroulement de ladite présentation. Si chacun pourra obtenir réponse à ses questions lors de cette séance, les éventuelles observations devront, conformément à la législation, être communiquées par écrit à la commune pendant toute la durée de l'enquête publique.

Suite à une question, **Mme C. Boldrini** explique que la CSSC a décidé de mettre en place des ateliers de premiers secours pour les Corsiérois, organisés par les samaritains. Le premier a été fixé au 8.5.2023 (inscriptions limitées à 16 personnes).

Club de badminton

Le club de badminton a constaté que, depuis octobre/novembre, le revêtement est sale (poussiéreux), donc glissant, ce qui pourrait être dangereux. **M. F. Jaccard** en prend note et transmettra cette remarque au responsable technique.

Planning d'occupation de la salle de gym

Mme C. Boldrini actualisera le planning d'occupation de la salle de gym sur CMNet.

Chorale Coherence

Un commissaire donne lecture du message de Mme O. Peccoud (chorale Coherence). Le concert du chœur aura lieu au centre du village le 22.6.2023 à 20h (demande de podiums et de bancs). Entrée libre (chapeau à la fin et apéritif).

L'administration a d'ores et déjà pris note des besoins en matériel de la chorale, confirme **Mme C. Boldrini**.

Gens du voyage

Un commissaire, qui constate que les gens du voyage sont de retour dans la région, recommande aux habitants de faire preuve de prudence.

Apéritif des naturalisés

L'apéritif des naturalisés du 16.2.2023 était très sympathique et a été beaucoup apprécié, annonce **M. F. Jaccard**. Comme demandé, cette soirée était ouverte à l'ensemble des élus. L'Exécutif a regretté la faible représentation des Conseillers municipaux.

Prochaine Fête de la Courge

Le Président a échangé hier avec Mme C. Boldrini et M. F. Jaccard à propos de la Fête de la Courge, qui remporte de plus en plus de succès. Cette fête étant prise en charge par la commune, il est compliqué de solliciter des sponsors. **Le Président** se propose de préparer un projet de motion pour la CSMAC afin d'initier une réflexion quant à la création d'une éventuelle association (forme et statuts à définir).

Ci-après les questions ou remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

S'agit-il d'une demande de l'Exécutif ou de l'administration ?

Cette idée est simplement ressortie de la discussion, indique **M. F. Jaccard**. Afin d'éviter tout malentendu, l'intervenant pour la Fête de la Courge sera réduit à un seul, désormais.

Le but n'est pas que les coûts augmentent, pour la commune, étant donné l'ampleur prise par cette fête.

Une commissaire pense que la commune pourrait solliciter ses voisines.

Mme C. Boldrini indique que les demandes sont en augmentation ; cette manifestation devient très importante et très lourde. La commune ne pourra pas la développer plus avec les moyens actuels, malgré un gros potentiel. D'où cette idée de création d'un comité. Mais les commissaires pourraient tout à fait décider de maintenir cette fête sous sa forme actuelle.

Une fondation permettrait de maintenir les objectifs et une attache communale tout en sollicitant d'autres moyens, financiers ou humains. Cela permettrait d'engager une personne chargée de l'organisation et de la rémunérer.

Un commissaire n'est pas opposé à l'idée de chercher des fonds. Quant à chercher des personnes externes pour organiser cette fête, la commune a déjà fait des expériences dans ce sens, mais c'est très difficile.

Le Président précise que le but principal est de chercher des fonds externes.

Une commissaire ne pense pas que cette fête, qui doit rester villageoise, pourra s'agrandir indéfiniment.

Mme C. Boldrini pense qu'il y a eu 5'000 participants, en 2022.

Et la commune n'a pas, à l'heure actuelle, les moyens d'installer une grande tente dans la cour de l'AGS afin d'abriter les gens, en cas de pluie.

Sur une question, **le Président** répète que l'objectif n'est pas de développer plus cette fête, mais de trouver des financements externes.

Une commissaire ne voit pas pourquoi il faudrait constituer une fondation simplement pour louer une grande tente.

Le Président rappelle que la commune ne pourrait consacrer Fr. 200'000.- de son budget pour louer une grande tente ou engager des musiciens, voire toutes les autres choses très sympathiques qu'il serait possible de créer autour de cette fête pour mettre Corsier en avant. D'où cette réflexion de créer une association, ou éventuellement une fondation, pour d'une part que la Fête de la Courge reste sous le contrôle de la commune et, d'autre part, aller chercher des financements ailleurs.

Ce sont les caractéristiques intrinsèques de la Fête de la Courge qui font qu'elle est victime de son succès. Alors pourquoi changer ? Ce n'est pas la location d'une tente sur une journée qui pèserait le plus sur le budget.

Il faudrait alors limiter le nombre de participants ?

Comme partout ailleurs où les capacités sont limitées. Il faut aussi, au bout d'un moment, savoir dire stop.

M. F. Jaccard constate que la différence entre la fête au centre du village et le préau du NGS, c'est que la commune pouvait y installer deux grandes tentes. Or ces infrastructures n'étaient pas forcément appréciées par tous, car bruyantes. L'année dernière, les différents emplacements de nourriture ont été très appréciés, par exemple. Deux chariots de tables supplémentaires ont été utilisés. Si, quelques jours avant la manifestation, la météo n'était pas du tout clémente, la commune prendra la décision d'installer une tente dans le préau de l'AGS. Et les petites tentes seront utilisées pour les stands et les emplacements de restauration.

Cette solution était déjà prévue dans le plan de l'année dernière, confirme **Mme C. Boldrini**. La commune était prête à déployer quelques tentes supplémentaires. De plus, l'acquisition de nouvelles tentes a été inscrite dans le budget 2023.

Sur une question, **le Président** répète que la fête a atteint ses limites dans sa structure actuelle. De plus, Corsier participe financièrement aux événements qui ont lieu dans les communes voisines. Le contraire n'est pas possible, actuellement.

M. F. Jaccard explique que le Président est venu hier avec cette idée et il lui a proposé d'en parler à la commission.

Mme C. Boldrini ajoute qu'à un moment donné, l'administration ne pourra pas développer plus cette fête si telle est la volonté de la commission ou de la population, faute des ressources humaines et financières nécessaires. Mais la commune peut tout à fait continuer à assumer l'organisation de la Fête de la Courge dans sa formule actuelle.

Le Président précise qu'il s'agirait dans un premier temps de se renseigner sur les possibilités de développer cette fête, vu l'affluence que celle-ci a générée, en 2022.

Un commissaire craint qu'un développement puisse potentiellement dénaturer cette Fête de la Courge. La formule actuelle est un des critères de son succès. Mais si une autre structure permettait de faciliter l'organisation, il est ouvert à d'autres propositions.

Une fondation sous l'égide de la commune pour réfléchir à toutes ces questions serait une bonne solution, selon **le Président**.

Un commissaire pense que l'affluence, en 2022, était peut-être aussi due à la météo exceptionnelle. Le plus important pour lui n'est pas de se déterminer sur la création d'une éventuelle fondation, mais de définir l'offre. Par exemple faire venir des groupes de musique pendant la Fête de la Courge, qui est avant tout une fête pour les Corsiérois et alentour, ne lui paraît pas judicieux. L'année dernière, la commune a créé Mélodie sur les Rives afin de proposer des groupes de musique. Si la commission souhaite poursuivre avec une fête familiale qui attire un public nombreux, et que l'administration peut continuer à assumer l'organisation, la Fête de la Courge lui convient sous sa forme actuelle. La première question est vraiment de déterminer les souhaits des autorités communales par rapport à cette fête.

Le Président propose aux commissaires de laisser mûrir cette idée, de sonder les habitants autour d'eux, et de réinscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. F. Jaccard suggère aux commissaires de se poser la question de ce qu'ils souhaitent faire à l'avenir de la Fête de la Courge. L'améliorer ? L'agrandir ? Mme C. Boldrini et lui ont transmis au Président la demande de la population de mettre deux stands de courges à disposition, dans le village. Mme C. Boldrini et lui continuent à travailler chaque année à l'améliorer.

La réflexion se poursuivra.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h49.

Rapport : E. Maia